

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 janvier 2018

o o o

Le onze janvier deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de VANDEUIL, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de François MOURRA, Maire.

Etaient présents : F.Mourra, C.Moreaux, D.Mareigner, C. Gérard, E.Griffon, G. Novak,

Etaient excusés: J. Daemers, H. Fournaise, F. Servagnat
Monsieur Eloi Griffon été nommé secrétaire de la séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion de conseil.

ACCESSIBILITE

Le Maire rappelle que, conformément à la loi, le conseil a défini un agenda de mise en accessibilité des établissements publics. Le programme de mise en accessibilité prévoyait celle du cimetière (qui a été réalisée) et celle de l'église.

La salle et la mairie, de réalisations récentes, sont aux normes.

Pour l'église, la procédure permet de demander une dérogation à la construction d'une rampe d'accès. La pose d'une main courante de chaque côté de l'escalier de l'église sera proposée ainsi que la mise en œuvre d'un revêtement contrasté sur les marches.

Le montant de la serrurerie à mettre en œuvre s'élève à 765 €. Il reste à chiffrer les équipements de cheminements pour non voyants.

TRAVAUX EN COURS

Le Maire rend compte du suivi des travaux de la rue de Sachs. Ces travaux étaient à l'origine programmés par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour 2018. Mais, un retard intervenu dans l'accomplissement des travaux prévus dans la partie de la rue de Sachs située le long de la voie ferrée a permis d'anticiper en 2017 cet aménagement.

La réfection totale des trottoirs et de la voirie concerne cette section de la rue de Sachs, mitoyenne de Jonchery et Vandeuil.

Sur la partie de Vandeuil, la sente déjà aménagée il y a quelques années a été prolongée de manière à assurer un cheminement sécurisé pour les piétons.

Les travaux de finition (signalétique) sont maintenant terminés et l'aménagement a donné satisfaction à tous.

PROGRAMMATION DES TRAVAUX FUTURS DE VOIRIES

Le Maire indique que la programmation des travaux présentés à la Communauté Urbaine du Grand Reims pour 2017 concernait la voirie de la place. Pour 2018, il était prévu la réfection de la voirie de la rue de Sachs. Mais, celle-ci ayant été réalisée en 2017 par anticipation, il n'est pas prévu d'autres gros travaux d'investissements des voiries pour 2018, ce qui n'exclut pas des interventions de réparations.

Toutefois, le Maire a demandé un devis à l'entreprise CTP retenue dans le cadre du marché de la Communauté Urbaine pour la réfection de la route de Serzy.

PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX DE LA PLACE

La Communauté Urbaine exerce la compétence voirie depuis le 1^{er} janvier 2017.

La Communauté Urbaine a intégré des opérations d'aménagement de la place qui relèvent de la compétence de la commune de Vandeuil.

Aussi, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention financière par laquelle la commune de Vandeuil remboursera 50 000 € à la Communauté Urbaine pour les travaux réalisés pour son compte.

ABRIBUS DE L'ECOLE

Le Maire explique que lors des travaux d'aménagement de la Rue de Sachs, le point de ramassage des élèves a été déplacé à l'école de Vandeuil, dont les infrastructures sont adaptées à la circulation des bus.

Après concertation avec les élus de Jonchery, il a été décidé d'étudier l'opportunité d'équiper ce site d'un abribus.

Une étude est en cours, car elle nécessite une modification des grilles de l'école.

De plus, lors des essais de circulation, il est apparu que le rayon de braquage des cars obligeait presque à chaque manœuvre de mordre sur le parterre devant l'école. Aussi, il est demandé à la Communauté Urbaine de raccourcir ce parterre.

STATUTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims, une réflexion a été engagée pour mettre en place un outil de mutualisation de la commande publique profitable à l'ensemble des 143 communes et structures associées du territoire au terme de laquelle le choix s'est orienté sur la création d'une centrale d'achat.

Pour pouvoir créer une telle structure, la Communauté urbaine du Grand Reims a dû se doter de la compétence, et pour se faire approuver des nouveaux statuts par délibération n° CC-2017-378 du Conseil communautaire du 21 décembre 2017.

Cette modification statutaire a été également l'occasion de toiletter la liste des établissements scolaires pour lesquels la Communauté urbaine est compétente.

Ces nouveaux statuts doivent maintenant être approuvés par les conseils municipaux des communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant du Conseil communautaire au Maire, pour se prononcer sur les transferts proposés.

Un arrêté préfectoral sera pris à l'issue de ce délai, pour acter les nouveaux statuts.

Une nouvelle délibération de modification des statuts sera proposée en 2018 afin d'acter les compétences facultatives de la Communauté urbaine du Grand Reims, conformément au processus de fusion.

Après discussion, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire explique que lors de la séance du 23 novembre 2017, la Présidente de la Communauté Urbaine a présenté une délibération instituant un taux de 5% pour la taxe d'aménagement. Il en donne les détails au conseil.

Il indique qu'il a voté contre cette proposition, comme la totalité de ses collègues de l'ancienne communauté de communes Ardre et Vesle.

Il explicite sa décision.

A Vandeuil, le conseil municipal n'avait pas institué une telle taxe.

Lors de la création de la Communauté Urbaine, il avait toujours été affirmé que la pression fiscale ne serait pas augmentée pour les contribuables des communes concernées.

Cette délibération est en contradiction avec ces principes, puisque les citoyens de Vandeuil qui procèderont à un agrandissement ou à une construction seront taxés lourdement à partir du 1^{er} janvier 2018.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité la position du Maire.

ABRIBUS DE LA PLACE

Le Maire rappelle le conseil municipal, dans sa séance du 16 novembre 2017, a décidé de poser un abribus plus réduit pour faciliter les manœuvres du camion de ramassage des ordures ménagères et en harmonie avec le récent aménagement de la place.

Lors de la dernière tempête, l'abribus en bois encore présent a été renversé par un coup de vent.

Le Maire indique qu'il a reçu une proposition de Monsieur Dominique Mareigner de démonter et d'emporter l'ancien équipement pour une somme de 300 €.

Monsieur Mareigner ne participe pas au vote. Après discussion, le conseil accepte cette proposition à l'unanimité des votants.

CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

La Maire expose que le contrat d'entretien des espaces verts est à renouveler.

Le détail des prestations inscrites au cahier des charges est passé en revue.

Le Maire indique qu'il a consulté le CAT de Jonchery sur Vesle (« La Joncquière ») pour le contrat 2018 d'entretien des espaces verts selon le cahier des charges défini antérieurement.

Le Maire donne lecture de la proposition reçue dont le coût est évalué à 3 078,80 € TTC.

Le détail des prestations est passé en revue.

Le conseil donne son accord pour cette prestation pour un an.

REJET DES EAUX PLUVIALES DES LABORATOIRES ALK

Le Maire indique qu'il participe aux réunions organisées pour la recherche de scénarios à retenir pour l'évacuation des eaux pluviales et de process des laboratoires ALK.

A ce jour, c'est la solution de rejet direct à la Vesle qui semble donner satisfaction.

Il indique que l'entreprise l'a interrogé pour un permis de construire d'une extension future de 700 m². L'entreprise emploie actuellement 190 personnes.

COLLECTE DE PILES

Dans le programme « Territoires Zéro déchet, zéro gaspillage », la Communauté Urbaine du Grand Reims s'est engagée dans le déploiement de pratiques visant à améliorer les gestes de tri.

C'est pourquoi, un collecteur a été installé dans le hall de la mairie, à disposition des habitants pour y déposer leurs piles usagées.

Des petites boîtes en carton sont également disponibles au secrétariat pour permettre un petit stockage temporaire à la maison.

Cette opération n'empêche pas de transporter ses piles à la déchèterie.

PLU

Dans le cadre de la procédure d'arrêt du PLU de Vandeuil, la Communauté Urbaine du Grand Reims organise à Gueux une réunion à laquelle est conviée le Maire. Celui-ci propose de se faire accompagner de conseillers intéressés.

Après discussion, Dominique Mareigner assistera également à cette réunion.

La séance a été levée à 20H 30